

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE DE SAINT MARS LA BRIERE
36, rue de Paris
72470 SAINT MARS LA BRIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
29 janvier 2025**

Convocation envoyée par voie électronique le 22/01/25	L'an deux mil vingt-cinq, le 29 janvier à 18h30, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jackie SURUT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.
Nombre de membres En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 9	<u>Présents</u> : Monsieur Jackie SURUT, Madame Annick PITARD, Monsieur Albert ROUAULT, Madame Roselyne JALIER, Madame Eveline PETITPAIN, Monsieur Thomas BUISARD, Madame Patricia POTE, Madame Zahra DIARD, Madame Laetitia CABY <u>Excusés</u> : Madame Laurie JALIER, Madame Sophie PORTAL <u>Absent</u> : Madame Françoise CHÂTEAU, Monsieur Jimmy LE GOT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président du CCAS ouvre la séance à 18h35.

Ordre du jour :

- Signature Convention AXA pour la Complémentaire Santé
- Voyage ANCV 2024 Bilan
- Voyage ANCV 2025
- Bons de Noël 2024
- Spectacle de « La Flambée »
- Repas des Séniors
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur le Président, Jackie SURUT demande à chaque personne présente si on approuve le compte-rendu du 27 novembre 2024.

A l'unanimité le compte rendu est approuvé à condition que le prochain soit plus succinct car trop lourd à lire avec autant de détails.

Madame la Vice-Présidente, Annick PITARD, demande une secrétaire de séance, Madame Laetitia CABY est désignée secrétaire.

Signature Convention AXA pour la Complémentaire Santé

La Complémentaire Santé avait été mise en place par Madame Françoise CHÂTEAU il y a quelques années pour les Séniors de Saint Mars la Brière.

Cette année AXA fait une réduction de 20% au lieu de 25% habituellement. C'est une complémentaire santé modulable (c'est-à-dire à la carte).

Question de Madame Zahra DIARD : « Pourquoi ne pas ouvrir cette complémentaire santé à tous les habitants de Saint Mars la Brière ? et les Séniors à partir de quel âge ?

Réponse à voir avec AXA qui doit venir sur Saint Mars la Brière pour faire une présentation.

A l'unanimité les membres de la commission votent pour la signature de la convention avec la société d'assurance AXA.

Voyage ANCV 2024 Bilan

Bilan comptable à confirmer avec l'agent comptable Madame Véronique CLAVEAU.

L'aide financière apportée par la CARSAT est arrivée tardivement, elle est à rembourser aux voyageurs.

Coût du voyage provisoire :
342.14 € avec aide (revenu non imposable)
544.14 € sans aide (revenu imposable)

Madame Roselyne JALIER pose la question suivante : « Pourquoi lorsque l'on demande une chambre PMR on paye une chambre seule ? »

Madame la Vice-Présidente, Annick PITARD, voit avec Madame PASTEAU (CCAS de Changé).

Voyage ANCV 2025

Voyage organisé du 28 juin 2025 au 05 juillet 2025 à Munster.

Toujours en attente de la convention entre Changé et Saint Mars la Brière, du programme, de la CARSAT.

Le Grand Hôtel de Munster tarde à envoyer tous les documents nécessaires.

Paiement en 3 fois : 1 chèque à l'inscription, 1 autre en avril 2025 et le dernier en mai 2025.

Le règlement de la chambre seule s'effectue au dernier paiement soit le 1^{er} mai 2025.

	A l'inscription	1 ^{er} avril 2025	1 ^{er} mai 2025	Total encaissé en Juin	Transport non encaissé attende de la subvention CARSAT	Chambre seule paiement 1 ^{er} mai 2025
	1 ^{er} Cheque	2 ^{eme} Cheque	3 ^{eme} Cheque			
Sans aide	200,00€	150,00€	169,86€	519,86€	129,24€	94,00€
Avec aide	100,00€	120,00€	99,86€	319,86€	129,24€	94,00€

Bons de Noel

103 bons de Noël commandés mais 82 distribués.

Certaines personnes n'en ont pas voulu car ils estimaient que d'autres en avaient besoin plus qu'eux.

La distribution a été appréciée pour l'ensemble des personnes concernées avec un très bon accueil. D'autres ont été agréablement surpris.

La question s'est posée pour les personnes en EHPAD si on doit leur distribuer un bon de Noël.

A l'unanimité les membres de la commission répondent à la négative, ces personnes ne sont plus résidents de Saint Mars la Brière et nous ne connaissons pas forcément l'adresse de leur EHPAD.

Monsieur le Président, Jackie SURUT, nous informe que l'on a le droit d'adresser un courrier aux habitants de Saint Mars la Brière et d'enregistrer leurs coordonnées à partir du moment où les personnes nous donnent leur consentement.

Lors de l'inscription au voyage ANCV 2025, on leur demandera s'ils sont d'accord pour que l'on enregistre leurs coordonnées pour une éventuelle correspondance dans l'année.

A ce jour 22 bons de Noël ont été dépensés chez VIVECO, le tour des commerçants n'a pas encore été fait. Les bons sont valables jusqu'au 28 février 2025.

Certaines personnes ont demandé d'abaisser l'âge des bons de Noël à 75 ans.

A l'unanimité, les membres de la commission décident de ne pas abaisser l'âge car cela fait 106 personnes en plus et le budget doit être maintenu et respecté. La base de l'attribution reste donc à 80 ans.

Spectacle de « La Flambée »

Les inscriptions sont clôturées avec 31 participants, le constat établi qu'il y a 9 personnes de moins qu'en 2024.

A voir s'il faut maintenir ce spectacle ou proposer autre chose → A voir en réunion d'actions sociales.

Madame Roselyne JALIER trouve que ce n'est plus « La Flambée » de l'époque.

Repas des Séniors

Madame la Vice-Présidente, Annick PITARD rappelle que c'est le traiteur « Le Bon Traiteur » de Montfort le Gesnois qui a été retenu pour le repas.

Pour rappel, les moins de 70 ans paient directement sur place au traiteur pour éviter la Régie en Mairie.

Il faut prévoir l'achat de nappe et serviette, se renseigner auprès de ALPHA s'ils peuvent les fournir en plus de la vaisselle. Et afin de rendre le lieu plus accueillant, voir avec Monsieur CORBION pour le prêt de plantes et ainsi décoré les tables.

Voir pour organiser un atelier de décoration de tables pour le repas de 2026.

Madame la Vice-Présidente, Annick PITARD nous dit que la coutume veut qu'on récompense les personnes les plus âgées par un bouquet de fleurs pour les femmes et une bouteille de vin pour les hommes.

Monsieur le Président, Jackie SURUT, propose de récompenser les 2 plus jeunes (à partir de 70 ans) et les 2 plus âgées présents au repas. En cadeau, 2 orchidées à voir avec Monsieur CORBION pour les femmes, 2 bouteilles de vin Vouvray pour les hommes et une boîte de crayons estampillé « Mairie de St Mars la Brière » pour chacun.

A l'unanimité les membres de la commission approuvent ces dernières idées.

Informations diverses

Madame la Vice-Président, Annick PITARD nous fait un point sur certains dossiers.

Maître MARNASSE (Huissier de justice) avait fait le listing des meubles il y a trois mois pour des personnes en très grandes difficultés.

Un rappel des faits :

- En janvier 2025 saisir des meubles en présence des gendarmes
- Expulsion prévue en avril 2025

Question posée : comment cela se passe pour les personnes concernées ?

- Réponse : Une chambre est prévue le jour de l'expulsion et après ils se débrouillent
- L'huissier est obligé de laisser lit, table et chaise
- L'ordinateur a été laissé exceptionnellement

Ces personnes ne veulent ni une mise en tutelle, ni un suivi budgétaire, ni l'aide de l'assistante sociale. Ils ont déposé un dossier de surendettement qui a été refusé car ils ont produit des faux.

Monsieur Jackie SURUT et Madame Annick PITARD vont les rencontrer : Ils ont encore droit à l'épicerie solidaire.

Madame la Vice-Présidente, Annick PITARD suit tous ses dossiers et les a tous rappelés pour le suivi.

Questions diverses

Est-ce que le dossier retraite de Monsieur..... a été fait. La réponse est oui avec l'aide de Madame COUPET.

- ✓ La maison de ses parents a été nettoyée au frais du CCAS
- ✓ Une aide au ménage passe le voir
- ✓ Ne paye pas le loyer de son logement actuel
- ✓ UDAF ne peut pas l'aider car il ne veut pas remettre les clefs d'un logement qu'il louait au paravent
- ✓ Il a droit à l'épicerie solidaire
- ✓ Madame COUPET souhaite obtenir une tutelle renforcée

Monsieur Jackie SURUT le recevra.

Autre dossier, Madame..... s'en sort mieux, elle paye son loyer et vient d'avoir une petite fille.

Elle doit rencontrer le juge pour pouvoir récupérer ses trois enfants qui sont placés actuellement. Si elle récupère ses trois enfants, elle devra changer de logement, cela risque de poser problème avec Sarthe Habitat.

Madame Annick PITARD la rencontre vendredi 31 janvier 2025, pour établir son dossier de demande de logement social pour un logement plus grand.

Question de Madame Zahra DIARD : « Des parents lui ont demandé pourquoi la Mairie ne mettait pas en place la gestion et la distribution des fournitures scolaires ? »

Réponse de Monsieur le Président, Jackie SURUT, à voir si possibilité de le mettre en place.

Fin de la séance à 20h00